

**DÉLIBÉRATION N°2025-2026\_016  
du conseil d'administration  
de l'université Marie et Louis Pasteur**

Séance du mardi 14 octobre 2025

**7 - Affaires immobilières**

**Point 7.1 Demande d'occupation d'un logement par nécessité absolue de service à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 40	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
Membres présents : 22	Suffrages exprimés : 32
Membres représentés : 10	Pour : 32
Total : 10	Contre : 0

**VU** les articles R. 2124-65 et D. 2124-75-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement ;  
**VU** l'arrêté du 31 décembre 2020 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) ;

Une demande d'occupation d'un logement par nécessité absolue de service (NAS) à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) Montjoux, site de Besançon, a été faite avec effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2026.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la demande d'occupation, par nécessité absolue de service, du logement présenté en annexe.

Besançon, le 14 octobre 2025

Le Président de l'Université Marie et Louis  
Pasteur

Hugues DAUSSY



Annexe 7.1.1 : Demande d'occupation d'un logement par NAS.

Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur :	21 OCT. 2025
Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur :	21 OCT. 2025

**Annexe 1 : Demande d'occupation d'un logement par NAS**

Composante	Localisation	Adresse	Bâtiment/étage/Gauche ou droite	Nombre de pièces	Superficie	Fonction principale du bénéficiaire	À compter du	Montant mensuel de la redevance
INSPE	Besançon	57 avenue de Montjoux 25000 BESANCON	Bâtiment « logements » Rez-de-Chaussée Gauche (logement n°02)	3	63 m <sup>2</sup>	Agent logistique et gardiennage	1 <sup>er</sup> /02/2026	Concession de logement par nécessité absolue de service

Date : le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Signature du directeur de la composante,

Frédéric Muyard


